

**MODELE DE DEVIS REGLEMENTAIRE**  
(Annexe à l'arrêté ministériel du 23 août 2010)

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur – ou 18 mm en cas de crémation – avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS OPTIONNELLES	COMPLEMENTAIRES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC			HT	TTC		HT	TTC
<b>1 – PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES</b>									
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier....)		259	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de <sup>50</sup>x (nombre) faire-part</li> <li>Compositions florales</li> <li>Plaques et articles funéraires</li> </ul>		117		<ul style="list-style-type: none"> <li>Vacation de police</li> <li>Publication d'avis dans la presse</li> </ul>		20
			Soins de conservation Toilette mortuaire : préparation et habillage du défunt		439 199				
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athanée) <ul style="list-style-type: none"> <li>frais d'admission</li> <li>frais de séjour en case réfrigérée</li> <li>frais de séjour en salon de présentation</li> </ul>		199 260 480				
<b>2 – TRANSPORT DU DEFUNT AVANT LA MISE EN BIERE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu</b>									
Mise à disposition d'un véhicule funéraire, avec son équipe		258							
Housse mortuaire		62							
<ul style="list-style-type: none"> <li>Forfait de transport</li> <li>Transport pour un trajet de X km aller/retour</li> </ul>									
<b>3 – CERCUEIL ET ACCESSOIRES</b>									
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cercueil (essence du bois ou autre matériau agréé, forme et modèle), avec cuvette étanche et quatre poignées</li> <li>Plaque d'identité, apposée sur le cercueil</li> <li>Capiton</li> </ul>		674 95	<ul style="list-style-type: none"> <li>Emblème civil/religieux placé sur le cercueil ou l'urne</li> </ul>		30				
<b>4 – MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL</b>									
Personnel		120							
<b>5 – TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu</b>									
Véhicule funéraire		279							

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
<ul style="list-style-type: none"> <li>Forfait de transport <sup>50</sup></li> <li>Transport pour un trajet de x km aller/retour</li> </ul>		123						
Personnel								
<b>6 – CEREMONIE FUNERAIRE</b>								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire) chauffeur		528						
Personnel (dont nombre de porteurs)		314	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition d'un maître de cérémonie</li> <li>Registre de condoléances</li> </ul>		156	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de culte</li> <li>Taxes municipales pour convoi</li> </ul>		150
<b>7 – INHUMATION</b>								
Personnel pour inhumation						<ul style="list-style-type: none"> <li>Taxes municipales pour inhumation</li> </ul>		
Creusement et comblement de fosse		636						
<i>Le cas échéant :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>ouverture / fermeture de caveau</li> <li>démontage / montage de monument funéraire</li> </ul>		824 749	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture d'un caveau</li> <li>Autres travaux de marbrerie</li> </ul>					
<b>8 – CREMATION</b>								
Crémation						<ul style="list-style-type: none"> <li>Taxes municipales pour crémation</li> </ul>		787
Personnel pour crémation		596						
Fourniture d'une urne, avec sa plaque		99						
<i>Le cas échéant :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>scellement sur un monument funéraire</li> <li>dépôt de l'urne dans un columbarium</li> <li>inhumation</li> </ul>		144	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conservation de l'urne au crématorium</li> <li>Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)</li> </ul>					

**TOTAL hors taxes :**

TVA :

**TOTAL toutes taxes comprises :**

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

- Les régis et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leurs publicités et imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital (article L.2223-32).
- Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature (article L.2223-34).

Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté ministériel du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande).